



CHARTRE D'ADHESION A LA FEDERATION AUTONOME DES METIERS GOURMANDS

NOTRE DEVISE : SAVOIR-FAIRE, FAIRE SAVOIR, FAIRE CONNAITRE

NOTRE BUT :

- 1) Défendre la qualité des produits fabriqués par les PATISSIERS/ BOULANGERS.
- 2) FEDERER, tous les acteurs de ces METIERS GOURMANDS.
(Apprentis, BP, BTM, BAC PRO, Ouvriers Professionnels, vendeuses, Artisans, etc...)
- 3) Faire découvrir nos meilleurs ARTISANS et PROFESSIONNELS, au travers de nos Différentes manifestations PROFESSIONNELLES.
- 4) Contribuer et aider à la formation de tous.

QUI SOMMES NOUS :

- 1) Une FEDERATION, créé en 1948 par des salariés CHEFS ET MAITRES PATISSIERS/ CHOCOLATIER (Messieurs FERDINAND et POUX).
- 2) Des Salariés et des Retraités, des ARTISANS, de ces METIERS, ayant Le respect du TRAVAIL BIEN FAIT , de la FORMATION des JEUNES, et des CONSOMMATEURS.

NOS ACTIVITES :

- 1) Membres de jury des examens de nos METIERS GOURMANDS.
- 2) Créateur et Organisateur du GRAND CONCOURS NATIONAL DU CHOCOLAT DE LA VILLE DE BORDEAUX.
- 3) Participant à l'Organisation de la FETE DU PAIN. Et CREATEUR ET ORGANISATEUR DU CONCOURS « A CADAUJAC LES BOULANGERS PATISSIERS DE LA GIRONDE FETENT LA SAINT HONORE ».
- 4) Créateur et Organisateur de la SEMAINE DU GOÛT AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE.



- 5) Créateur et Organisateur de notre repas ANNUEL DE LA TOQUE D'OR.
- 6) Et toutes MANIFESTATIONS CONCERNANT NOS METIERS.

VOUS ACCEPTEZ :

- 1) D'être BENEVOLE lors de votre ADHESION A LA FEDERATION AUTONOME DES METIERS GOURMANDS.
- 2) Que les principaux POSTE DU BUREAU de cette FEDERATION, soient occupés Par des SALARIES (Retraités ou Actifs).
- 3) Qu' un COMITE D'ETHIQUE, gère l'entente des ADHERENTS.
- 4) Lors d'élection UN ADHERENT SALARIE, ne peut donner sa voix par Procuration qu'à un autre ADHERENT SALARIE, et idem pour les ARTISANS.
- 5) D'être un PROFESSIONNEL CONNU, ET RECONNU PAR SES CLIENTS, et par Ses PAIRS.
- 6) Vous pouvez accepter d'être MEMBRES DE JURY des différents examens De vos METIERS.
- 7) De participer à différentes MANIFESTATIONS PROFESSIONNELLES, organisées Par la FEDERATION AUTONOME DES METIERS GOURMANDS.
- 8) Que le TARIF D'ADHESION peut être révisé lors de l'ASSEMBLEE GENERALE Du début de chaque ANNEE ET APPROUVE PAR LA MAJORITE DES MEMBRES.

LE.....

Lu et Approuvé :.....

SIGNATURE DE L'ADHERENT



FICHE D'ADHESION A LA FEDERATION AUTONOME DES METIERS GOURMANDS

NOM :

PRENOM :

CODE POSTAL :VILLE :

N° Tel : mobile :fixe :

e-mail :

QUALITE PROFESSIONNELLE :

NOM DE L'ENTREPRISE :

REGLEMENT ADHESION :

Tarif ADHESION : ARTISANS : 36 euros - SALARIES Professionnels : 36 euros

VENDEUSES et RETRAITES : 20 euros - BP, BTM : 15euros

BAC PRO, APPRENTIS : GRATUIT, et si MINEUR accord des PARENTS OU TUTEUR.